



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

<p>Nb de membres du Conseil municipal : 23</p> <p>Nb de conseillers en exercice : 23</p> <p>Nb de conseillers présents participants au vote : 20</p> <p>Nb de procurations : 2</p> <p>Convocation du : 10 / 02 / 2026</p>	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ</p> <p>ABSENT : M. POULET</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 06 :

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget « Ville »

Mme la Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif au Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2025 du budget principal « Ville »,

VU le Compte Financier Unique 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

VU la note de présentation brève et synthétique,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice,

.../...



CONSIDERANT que les résultats du Compte Financier Unique 2025 sont conformes aux résultats du comptable public,

CONSIDERANT que Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CONSIDERANT que Monsieur CHUARD Valentin, adjoint aux finances, est désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions),

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal « Ville », lequel peut se résumer comme suit :

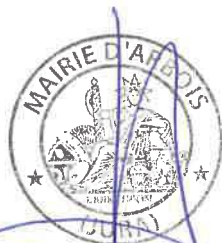
RESULTATS 2025 - VILLE	
<u>Investissement : Solde d' exécution</u>	
Recettes Année	2 862 164.47 €
Dépenses Année	2 425 862.03 €
Résultat de l' exercice	436 302.44 €
Résultat antérieur reporté	- 165 545.33 €
Résultat d' Investissement (Cpt 001)	270 757.11 €
<u>Investissement : Incidence Restes à Réaliser</u>	
R.A.R. Recettes	468 343.00 €
R.A.R. Dépenses	461 300.00 €
Solde des Restes à Réaliser	7 043.00 €
Résultat Réel d' Investissement	277 800.11 €
<u>Fonctionnement : Solde d' exécution</u>	
Recettes Année	4 765 969.58 €
Dépenses Année	4 128 999.64 €
Résultat de l' exercice	636 969.94 €
Résultat antérieur reporté	954 331.76 €
Résultat de Fonctionnement	1 591 301.70 €

- **CONSTATE** que les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget principal « Ville » sont conformes aux résultats du comptable public, qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre,

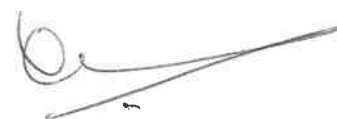
Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe ROBERGET